

COVID 19 : restons vigilant-es !

Le pic de la deuxième vague épidémique, plus importante dans notre région que la première, semble avoir été franchi ces derniers jours. Il n'est pas pour autant question de baisser la garde vis-à-vis de cette pandémie, car tous les jours encore, le COVID tue (on vient de dépasser les 52 000 décès) ou laisse des séquelles importantes parfois irréversibles y compris chez les jeunes.

Notre position en tant qu'organisation syndicale a été claire dès le début : demander le maximum de protection des agents et des usagers car, même au prix de quelques contraintes, nous ne pouvons pas transiger avec la santé au travail. Il n'est pas question de perdre sa vie à la gagner !

En effet, même s'il faut dénoncer les incohérences de la gestion de crise gouvernementale et les injonctions contradictoires privilégiant le travail avant toute chose, même s'il faut continuer le combat contre la destruction de notre service public de santé, nous ne pouvons pas nier l'importance de l'épidémie et devons y faire face de manière lucide, rationnelle et solidaire.

C'est pourquoi, il est important de maintenir et respecter les procédures et mesures de protections mises en place (télétravail, limitation des interactions physiques, port du masque, gestes barrières...) pour se protéger les un-es les autres.



N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, remarque ou situation que vous jugerez anormale. En fonction de la situation, si toutes les garanties nécessaires ne sont pas réunies pour votre sécurité ou celles d'autrui, nous étudierons ensemble la possibilité d'exercer votre droit de retrait.

Comme cela commence à se faire dans d'autres collectivités malgré les consignes gouvernementales, nous allons demander, que le Sicoval n'applique pas le jour de carence en cas de COVID, comme lors de la première vague.

CAP : avancements de grade et promotion interne, la magie n'a pas opérée !

Vous êtes nombreuses et nombreux à nous interpellier concernant les CAP qui se sont tenues récemment pour traiter des avancements de grade et des promotions internes.

Concernant la promotion interne, changer de cadre d'emploi par cette voie devient de plus en plus compliqué et cela s'est accentué depuis que nous sommes sortis du CDG, confirmant ainsi nos réticences à l'époque.

Lors de la définition de nouveaux critères pour classer les agents promouvables, nous avons demandé que les éléments les plus objectifs et factuels (âge, ancienneté, concours, examen...) pèsent le plus possible par rapport à des critères plus subjectifs ou arbitraires (appréciation de la hiérarchie, cotation du poste, encadrement...) portés par la direction ou d'autres organisations syndicales. Les critères retenus sont le résultat d'âpres et longues négociations... certes les éléments objectifs pèsent, mais pas encore assez à notre sens....

Mais au-delà de ces critères, le principal problème est le trop faible nombre de possibilités de promotion : cette année, il n'y avait par exemple qu'un seul poste de Rédacteur ouvert à la promotion pour tout le Sicoval, il n'y eu aucun Technicien, aucun animateur... On a beau mettre tous les critères que l'on veut, sur 40 ou 50 agents promouvables, seul une personne, la première, est finalement promue... Le nombre de postes ouverts à la promotion interne sur un cadre d'emploi dépend du nombre de personnes titulaires nommées sur ce cadre d'emploi dans l'année.

La situation s'est aggravée car le Sicoval a fait le choix de sortir du CDG, le périmètre de calcul pour ouvrir des postes à la promotion s'est donc réduit même si le nombre d'agents promouvables est réduit également, mais aussi parce qu'il recrute moins, ou de plus en plus de contractuels.

Concernant les avancements de grade, c'est un peu la même chose, les possibilités d'avancement sont limitées par les quotas statutaires, ou ceux choisis par la collectivité que nous jugeons trop faibles.

Avec la Fédération SUD Collectivités Territoriales, nous revendiquons des carrières linéaires pour toutes et tous.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou éclaircissement concernant ces dernières CAP. Nous vous invitons également à vous rapprocher de la DRH pour connaître le détail de votre total de points permettant de vous classer.



1607 h : travailler plus pour gagner pareil, pour SUD c'est toujours NON !

La loi « Transformation de la Fonction Publique » du 6 août 2019 contre laquelle nous nous étions mobilisé-es, prévoit entre autres reculs sociaux, d'obliger les collectivités territoriales d'augmenter le temps de travail effectif à 1607h par an.

Au Sicoval, nous n'atteignons pas cette quotité horaire annuelle car, comme dans de très nombreuses structures publiques ou privées de notre importance, nous avons conservé deux jours de congés supplémentaires.



Pour SUD, travailler plus pour gagner pareil n'a jamais été acceptable. Aussi, augmenter le temps de travail est à rebours de l'histoire... Le temps consacré au travail n'a cessé de diminuer depuis le XIXème siècle grâce au partage des gains de productivité et donc des richesses, arraché par la mobilisation du monde du travail.

Aujourd'hui, face à une crise sanitaire sans précédent précipitant une crise sociale majeure, face à une crise écologique qui s'intensifie, augmenter le temps de travail est d'autant plus irresponsable. En effet, les plans sociaux se multiplient, l'emploi se raréfie, il est pour nous urgent au contraire de partager le travail et de réduire le temps de travail. Nous revendiquons avec l'union syndicale Solidaires la réduction du temps de travail à 32h sur 4 jours sans perte de rémunération par un véritable partage des richesses.

Nous demandons au Sicoval de prendre position sur ce sujet, de s'engager dans le camp du progrès social et de refuser symboliquement cette augmentation de temps de travail en proposant de travailler 6,66 min par jour en plus (que beaucoup font déjà) pour atteindre les 1607h et conserver les 2 jours de congés.

Beaucoup d'autres sujets en cours et ont été abordés lors des divers groupes de travail, réunions, instances auxquels nous participons : déménagements, télétravail, réorganisations DGA, plan d'actions égalité femmes-hommes...

N'hésitez pas à nous solliciter pour des explications, précisions ou pour nous faire part de vos remarques, observations... etc...



La section SUD Sicoval est joignable,
n'hésitez pas à nous contacter : sud.solidaires@sicoval.fr